



## UNE POLITIQUE DE REMUNERATION ET PROMOTION DRAMATIQUE

Des premiers éléments de notre analyse de l'enquête salaire UNML prévue par l'avenant 44 et que vous pouvez retrouver sur : <http://www.unml.info/syndicat-employeur/espace-documentaire-juridique/enquete-remunerations/>.

Nous pouvons très clairement dire que l'urgence est de mise !

Si nous ne voulons pas dévoiler toutes nos observations et arguments trop en amont (principes de la négociation), il nous est possible de donner des constats et nos premières revendications.

**Constat 1 :** Les postes de chargés de communication, les assistants informatiques, les chargés d'animation et les chargés de documentation **sont en voie de disparition.**

**Constat 2 :** Les chargés d'accueil, conseillers 1 et chargés d'animation **ont une évolution sous l'inflation** et pire, nos collègues assistants administratifs connaissent déjà **la déflation depuis 2012 !**

**Constat 3 :** Entre 2012 et 2013, le **taux d'encadrement** – c'est-à-dire le nombre de salariées en cotation 15 et 16 – **dans le réseau a grimpé en moyenne de 8,32%** alors que le pourcentage de conseillers 1 et 2 est resté stable (1%)

**Constat 4 :** En médiane, les chargés d'accueil et les conseillers sont **scotchés** à l'indice professionnel de base. Insupportable, les assistants administratifs seront **au smic** et les chargés d'accueil tout proche si rien n'aboutit pour 2015 !

**Constat 5 :** La misère ! **6 emplois repères** sont en dessous du Salaire Employé moyen français soit **2049,00€ brut**

## DES REVENDICATIONS FORTES

- Une augmentation globale des salaires pour donner de l'air
- Une mise en place de mesure spécifique pour les emplois repères proche du SMIC et pour les conseillers 1 dont la présence réseau est d'au moins 10 ans (un dispositif sera proposé par le Synami !)
- Une mise en place d'un groupe de travail paritaire classification (toutes les parties doivent arrêter de jouer avec ce système !) devant aboutir dans les 3 mois. Sa feuille de route : rénover et améliorer les principes du mécanisme/redéfinir l'entretien professionnel dans le cadre de la loi FPC